

Montpellier Méditerranée Métropole
Zonage d'assainissement des eaux usées

**Notice justificative - Partie 2 – Présentation du zonage
par système d'assainissement**

Système d'assainissement de Murviel-lès-Montpellier

CONSULTING

SAFEGE
Le Bruyère 2000 - Bâtiment 1 - Zone du
Millénaire
650, Rue Henri Becquerel - CS79542
34961 MONTPELLIER cedex 2

SAFEGE SAS - SIÈGE SOCIAL
Parc de l'Île - 15/27 rue du Port
92022 NANTERRE CEDEX
www.safege.com

Numéro du projet : 21MPL054

Intitulé du projet : Montpellier Méditerranée Métropole – Zonage d’assainissement des eaux usées

Intitulé du document : Notice Justificative – Partie 2 – Système d’assainissement de Murviel-les-Montpellier

Version	Rédacteur NOM / Prénom	Vérificateur NOM / Prénom	Date d’envoi JJ/MM/AA	COMMENTAIRES Documents de référence / Description des modifications essentielles
0	SAUTEL Emma	MOSCA Antoine	11/03/2022	Version provisoire.
1	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	12/06/2024	Version initiale. Zonage PLUi actualisé.
2	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	27/06/2024	Prise en compte des remarques RE3M.
3	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	08/08/2024	Modifications mineures.
4	MOSCA Antoine	PIOU Guillaume / JEANJEAN Alix (RE3M)	05/09/2024	Reprise étude raccordement secteur MLM01.

Sommaire

1.....	Preambule.....	4
1.1	Contexte.....	4
1.2	Zonage d'assainissement	4
1.3	Objet du rapport.....	5
2.....	Presentation du système d'assainissement.....	6
2.1	Le réseau d'assainissement.....	6
2.2	La station d'épuration	8
3.....	Aptitude des sols à l'assainissement non collectif	10
4.....	Rappel du précédent zonage	12
5.....	Evolution urbaine.....	13
5.1	Evolution de la population permanente	13
5.2	Localisation des zones à urbaniser (AU)	13
6.....	Zonage d'assainissement.....	15
6.1	Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC	15
6.2	Synthèse du zonage	18
7.....	Adéquation de la station d'épuration en situation future	23
7.1	Evolution démographique	23
7.2	Evolution de la population raccordée.....	23
7.3	Charges supplémentaires à traiter.....	23
7.4	Adéquation de la capacité de la station en situation future.....	24
8.....	Programme Prévisionnel de travaux.....	25

Tables des illustrations

Figure 1 : Plan des réseaux d'eaux usées.....	7
Figure 2 : Station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier.....	8
Figure 3 : Carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif.....	11
Figure 4 : Localisation des zones classées AU sur la commune de Murviel-lès-Montpellier.....	14
Figure 5 : Localisation des secteurs ayant fait l'objet d'une étude de raccordement au réseau EU.....	16
Figure 6 : Carte de zonage d'assainissement de la commune de Murviel-lès-Montpellier.....	19
Figure 7 : Carte des principales évolutions du zonage d'assainissement par rapport au précédent rapport de zonage	22

Table des tableaux

Tableau 1 : Principales caractéristiques du réseau d'assainissement Murviel-lès-Montpellier.....	6
Tableau 2 : Principales caractéristiques de la station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier.....	8
Tableau 3 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi).....	13
Tableau 4 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée.....	17
Tableau 5 : Adéquation de la station en situation future.....	24
Tableau 6 : Programme d'extension des réseaux d'assainissement collectif (période 2024-2033).....	25

Table des annexes

Annexe 1 : Carte de zonage d'assainissement	
---	--

1 PREAMBULE

1.1 Contexte

Montpellier Méditerranée Métropole, exerçant la compétence assainissement collectif et non collectif sur son territoire, a engagé la réalisation du **zonage d'assainissement des eaux usées** sur les 31 communes de la Métropole.

L'élaboration de ce zonage d'assainissement est réalisée parallèlement à l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal (PLUi) de la Métropole.



Conformément à l'article R151-53 du Code de l'Urbanisme, le zonage d'assainissement constitue une annexe du PLUi, lors de son élaboration (ou de sa révision).

1.2 Zonage d'assainissement



Le zonage d'assainissement fixe, par secteur, le type d'assainissement à mettre en œuvre, à la fois pour répondre aux besoins des habitants et pour préserver le milieu naturel.

Il permet à la commune de disposer d'un schéma global de gestion des eaux usées sur son territoire et constitue un outil pour la gestion de l'urbanisme.

L'article L.2224.10 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que les collectivités sont tenues de délimiter :

- **Les zones d'assainissement collectif**, où elles sont tenues d'assurer la collecte des eaux usées domestiques et le stockage, l'épuration et le rejet ou la réutilisation de l'ensemble des eaux collectées, selon un planning défini par la collectivité et s'inscrivant dans la durée du PLUi (2024-2030).
- **Les zones relevant de l'assainissement non-collectif (ANC)** où elles sont seulement tenues d'assurer le contrôle des dispositifs d'assainissement et, si elles le décident, leur entretien.



Pour être adopté, le zonage doit être soumis à enquête publique.

L'enquête publique est régie par les textes suivants :

- *La Loi n°2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement (Grenelle 2) – Titre VI : Gouvernance – Chapitre III – réforme de l'enquête publique*
- *Code de l'environnement – article 123-1 à 123-19*
- *Le Décret n°94-469 du 3 juin 1994 relatif à la collecte et au traitement des eaux usées (article 2 à 4) codifié dans le Code Général des Collectivités Territoriales (articles R2224-7 à R2224-10)*

1.3 Objet du rapport

Ce document constitue la **notice du zonage d'assainissement**. Il comprend les pièces suivantes :

- Une notice justifiant le zonage retenu (assainissement collectif ou non collectif)
- La carte du zonage d'assainissement

Il est mis à disposition du public dans le cadre de l'enquête publique, présente la délimitation retenue pour le zonage et résume les résultats de l'étude préalable ayant permis d'y aboutir.

La notice du zonage d'assainissement est présentée pour chaque commune du territoire via 2 rapports :

- **Partie 1 : Généralités, contexte et méthodologie de zonage**

- ▶ Ce document est commun à l'ensemble des communes du territoire

- **Partie 2 : Présentation du zonage par système d'assainissement**

- ▶ Ce document présente plus en détail le zonage d'assainissement de chaque commune. Il est rédigé par système d'assainissement (un rapport spécifique par système d'assainissement)



Ce qu'il faut retenir...

Le présent rapport constitue la partie 2 de la notice de zonage : présentation par système d'assainissement.

Le système d'assainissement concerné est celui de Murviel-lès-Montpellier.

2 PRESENTATION DU SYSTEME D'ASSAINISSEMENT

2.1 Le réseau d'assainissement

La commune de Murviel-lès-Montpellier compte une population de 1 856 habitants d'après le dernier recensement INSEE datant de l'année 2020.

Selon les données du bilan annuel de 2020, la population raccordée au réseau d'assainissement collectif est estimée à 1 708 habitants, soit 92% de la population communale.

Le réseau d'assainissement collecte les effluents de la majorité des zones urbanisées de la commune à l'exception du hameau de champs long et des habitations isolées à l'écart du centre urbain.

Il est constitué de 11 938 ml de réseaux et on recense également 4 postes de relevage publics sur le réseau d'assainissement :

- PR Clos des Pins
- PR Fontaine Romaine
- PR Rouvière Longue
- PR services techniques



On recense également 6 postes de relevages en gestion privée (PR Le Panama et PR La Seterée n°1 à 5)

Les principales caractéristiques du réseau d'assainissement sont synthétisées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 1 : Principales caractéristiques du réseau d'assainissement Murviel-lès-Montpellier

	Réseau d'assainissement			Nombre de postes de relevage	Population raccordée	
	Linéaire gravitaire	Linéaire refoulement	Linéaire total		Habitants raccordés	Taux de raccordement
Réseau d'assainissement de Murviel-lès-Montpellier	11 938 ml	1 501 ml	13 439 ml	5 PR	1 708 habitants	92 %

La carte ci-dessous présente le plan des réseaux d'assainissement de Murviel-lès-Montpellier ainsi que la localisation des principaux ouvrages d'assainissement.

Murviel-lès-Montpellier Plan des réseaux d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

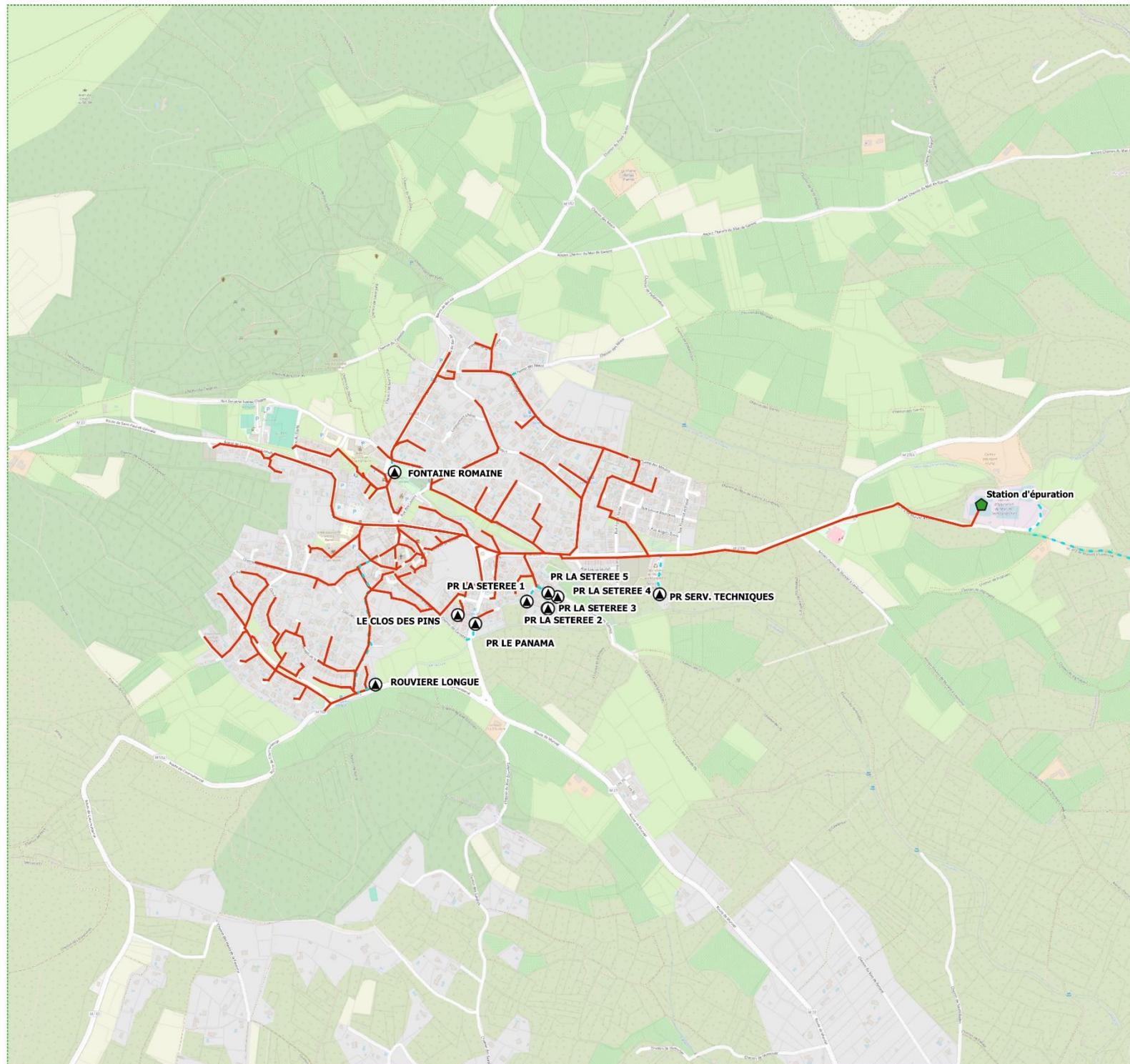
- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Autre

- Limites communales



Fond de plan : Open Street Map



ECHELLE: 1:10 000

Version: 1
Etabli le: 20/05/24
Cartographie: AM

2.2 La station d'épuration

La station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier est de type filtres plantés de roseaux (à 2 étages).

Elle a été mise en service en 2020.

La capacité nominale de la station d'épuration est de 3 000 équivalents habitants.



Figure 2 : Station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier

Les principales caractéristiques de la station d'épuration sont présentées dans le tableau ci-dessous :

Tableau 2 : Principales caractéristiques de la station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier

Type de station	Date de mise en service	Capacité	Capacité hydraulique (période 2020-2022)			Capacité organique (période 2020-2022)		
			Débit nominal de la station	Taux de charge moyen (taux de charge station)	Percentile 95 (taux de charge station)	Capacité nominale organique de la station	Charge moyenne DBO ₅ (taux de charge station)	Charge Brute de Pollution Organique (taux de charge station)
Filtres plantés de roseaux (2 étages)	2020	3 000 eH	480 m ³ /j	258 m ³ /j (54%)	400 m ³ /j (83%)	180 kg DBO ₅ /j	74 kg DBO ₅ /j (41%)	128 kg DBO ₅ /j (71%)

 **A noter**

- La **Charge Brute de Pollution Organique (CBPO)** correspond à la charge journalière moyenne de la semaine au cours de laquelle est produite la plus forte charge de substances polluantes dans l'année (période de pointe).
- Le **percentile 95** des débits correspond au débit moyen journalier en entrée de station non dépassé 95 % du temps. Il s'agit d'une donnée réglementaire utilisée par les services de l'Etat pour évaluer sur plusieurs années la conformité de la station d'épuration. Pour la station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier (mise en service courant 2020) le percentile 95 des débits entrants est calculé uniquement sur la période 2021-2022.

Ce qu'il faut retenir...

La station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier est suffisamment dimensionnée pour les besoins actuels.

Sur la période 2020-2022 :

- La charge hydraulique moyenne est de 54 % de la capacité de la station
- La charge organique est de 41 % en moyenne et 71 % en pointe (CBPO).

Néanmoins, la station d'épuration a été jugée non-conforme par les services de l'Etat en 2021 et 2022 en raison de la non-atteinte des objectifs de traitement sur les paramètres azotés. Des actions sont prévues à court terme afin de résoudre les défaillances de traitement actuellement constatées.

3 APTITUDE DES SOLS A L'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF

Une étude d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif a été réalisée dans le cadre du précédent zonage d'assainissement de la commune de Murviel-lès-Montpellier (S.I.E.E, 2006).

Les secteurs où l'aptitude des sols à l'assainissement autonome a été étudiée sont les suivants :

- Le Mas d'Alaux : aptitude moyenne à l'Est à médiocre à l'Ouest de la zone
- Champ Long : aptitude médiocre
- Les Angles : Inapte à l'assainissement autonome
- Gué : aptitude médiocre

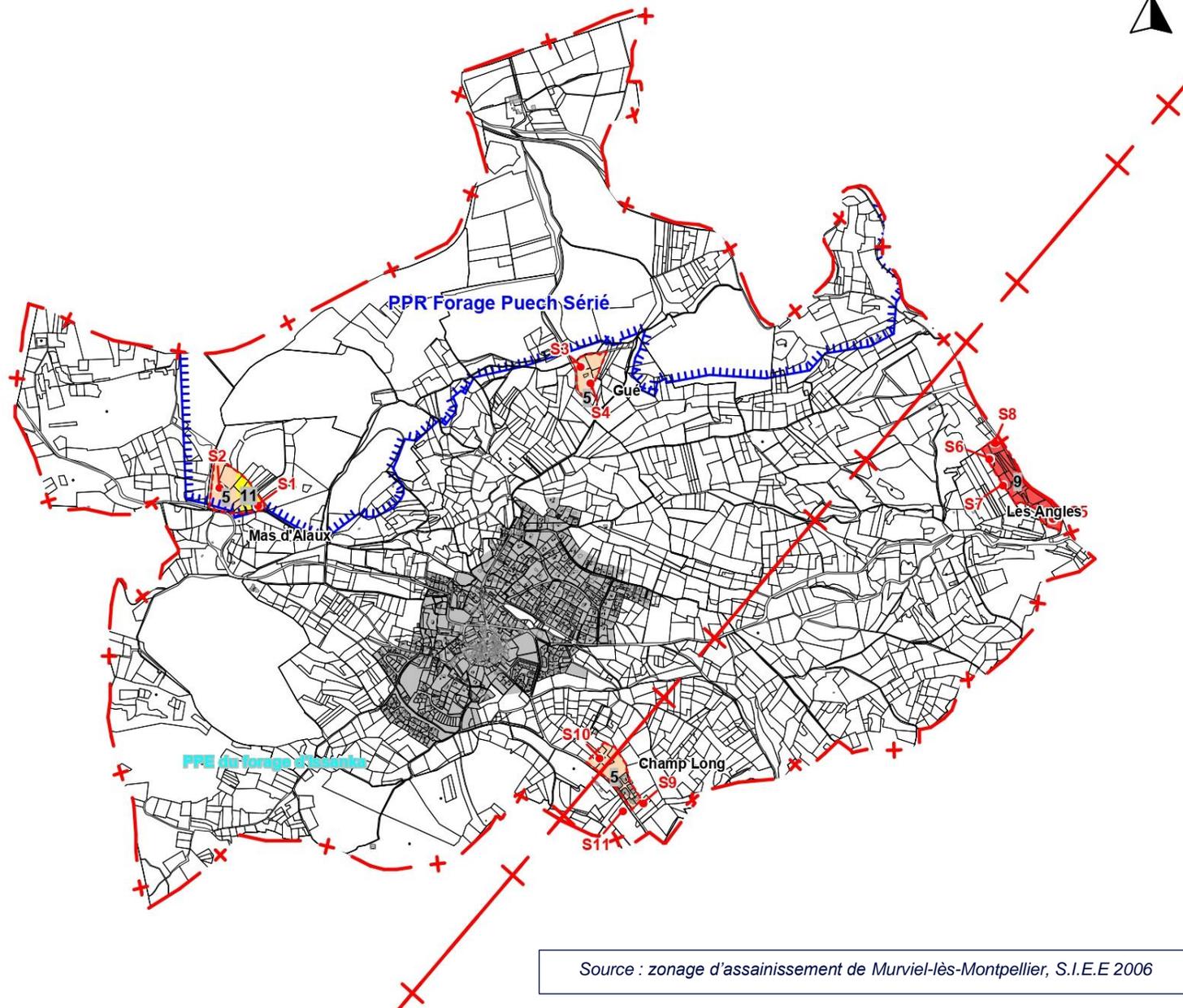
La figure ci-dessous présente la carte d'aptitude des sols à l'assainissement non collectif pour la commune de Murviel-lès-Montpellier.

Légende :

-  Zones d'étude
-  Zones desservies par les réseaux
-  Sondage (S : tarière ou T : tractopelle) et tests d'infiltration
-  Unités de sol
- Aptitudes et contraintes des sols**
-  Aptitude bonne
(Aucune contrainte) FTE + Tranchées d'infiltration
-  Aptitude moyenne
(Contraintes de perméabilité)
FTE + Tranchées d'infiltration surdimensionnées
-  Aptitude médiocre
(Sols peu profonds) FTE + Filtre à sable vertical non drainé
-  Aptitude médiocre
(Sols hydromorphes) Tertre d'infiltration
-  Inapte
(Fortes contraintes de perméabilité et de pente)
Etude à l'échelle de la parcelle obligatoire
- Périmètres de protection des captages AEP**
-  Périmètre de protection rapprochée
-  Périmètre de protection éloignée

Fond : Cadastre

Echelle : 1 / 20 000



Source : zonage d'assainissement de Murviel-lès-Montpellier, S.I.E.E 2006

4 RAPPEL DU PRECEDENT ZONAGE

Le précédent zonage d'assainissement de Murviel-lès-Montpellier a été approuvé le 24 septembre 2009.

Les choix d'assainissement suivants ont été fait :

- Principaux secteurs à maintenir en ANC :
 - ▷ Le Mas d'Alaux
 - ▷ Champ Long
 - ▷ Les Angles
 - ▷ Gué

- Aucun secteur à raccorder au réseau d'assainissement collectif

5 EVOLUTION URBAINE

5.1 Evolution de la population permanente

En 2020, date du dernier recensement de l'INSEE, la population permanente communale était estimée à 1 039 habitants.

Au vu des projections démographiques du PLUi, la commune devrait atteindre une population de **1 165 habitants en 2034**.

La population communale totale comptera donc 126 habitants supplémentaires.

5.2 Localisation des zones à urbaniser (AU)

Le tableau et la carte ci-dessous présentent les différentes zones AU sur la commune de Murviel-lès-Montpellier :

Tableau 3 : Caractéristiques des zones classées AU (PLUi)

Nom	Type	Description	Destination zone	Surface
La Matelle	AUs	Zone à urbaniser - fermée	Economique	0.6 ha



A noter

Cette zone est déjà desservie par les réseaux d'assainissement via les réseaux du PR Rouvière Longue à proximité.

Mruviel-lès-Montpellier : Localisation des zones classées AU

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

■ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

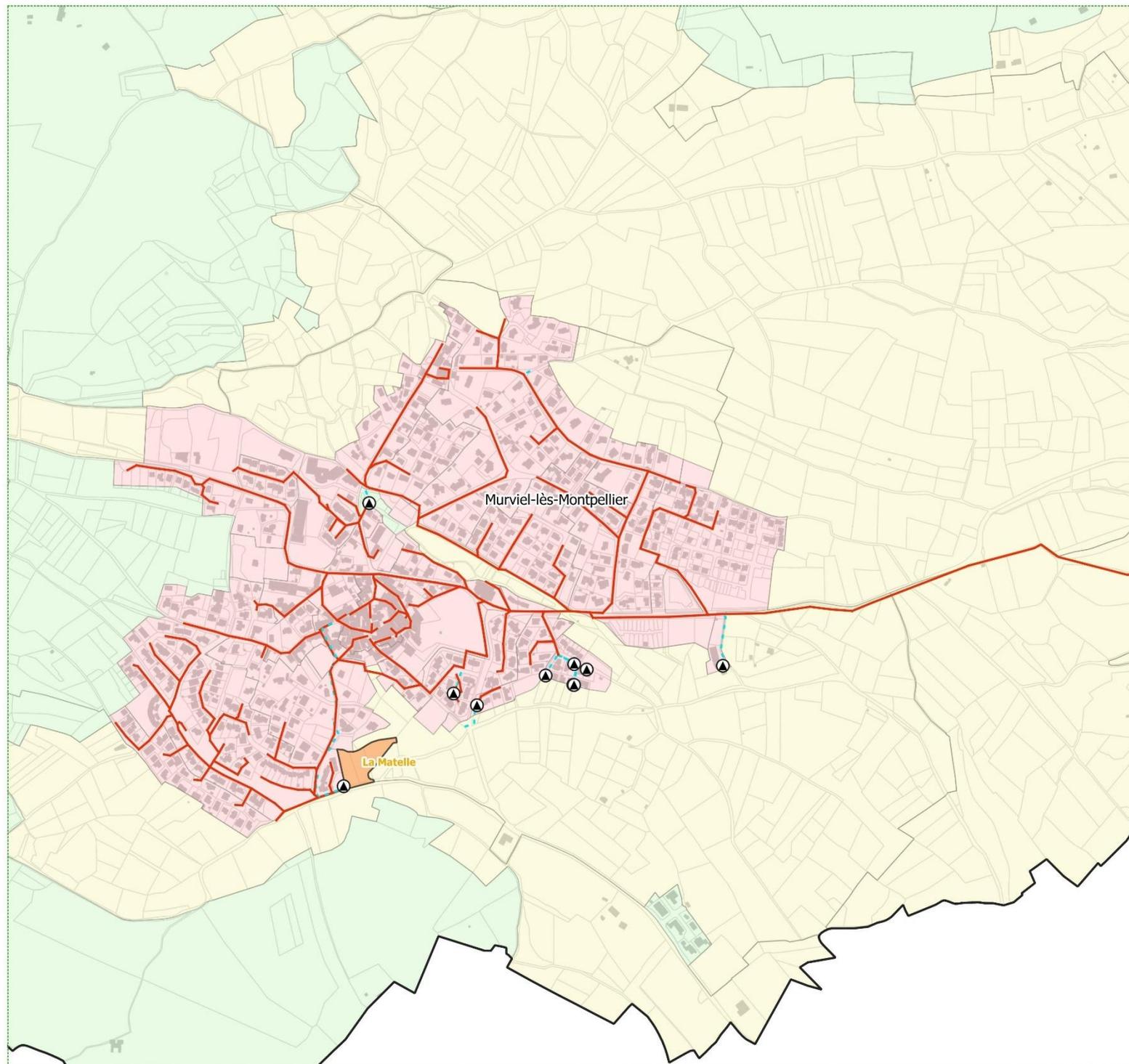
Zonage PLUi

■ AU

■ U

■ N

■ A



ECHELLE: 1:7 500

Version: 1
Etabli le: 30/04/2024
Cartographe : AM

6 ZONAGE D'ASSAINISSEMENT

- ▶ Voir carte de zonage en **Annexe 1**
- ▶ Voir méthodologie utilisée dans la partie 1 de la notice de zonage

6.1 Etude du raccordement des secteurs actuellement en ANC

Conformément à la méthodologie évoquée précédemment, une étude technico-économique du raccordement au réseau d'assainissement collectif a été réalisée :

- ▶ Sur les secteurs en zone U et AU du PLUi et actuellement en ANC

Un unique secteur a été étudié. Il s'agit du secteur pavillonnaire (**noté MLM01**) situé **Chemin des Ifs**, en zone U du PLUi au sud du centre-village.

La carte et le tableau ci-dessous présentent la localisation du secteur et les résultats de l'analyse technico économique réalisée (choix d'assainissement : assainissement collectif ou non collectif).



A noter

Les parcelles voisines de cette zone sont toutes raccordées au réseau d'assainissement par des PR privés (secteur La Sétérée)

Murviel-lès-Montpellier : Etude des raccordements au réseau EU

Légende :

Réseau d'assainissement

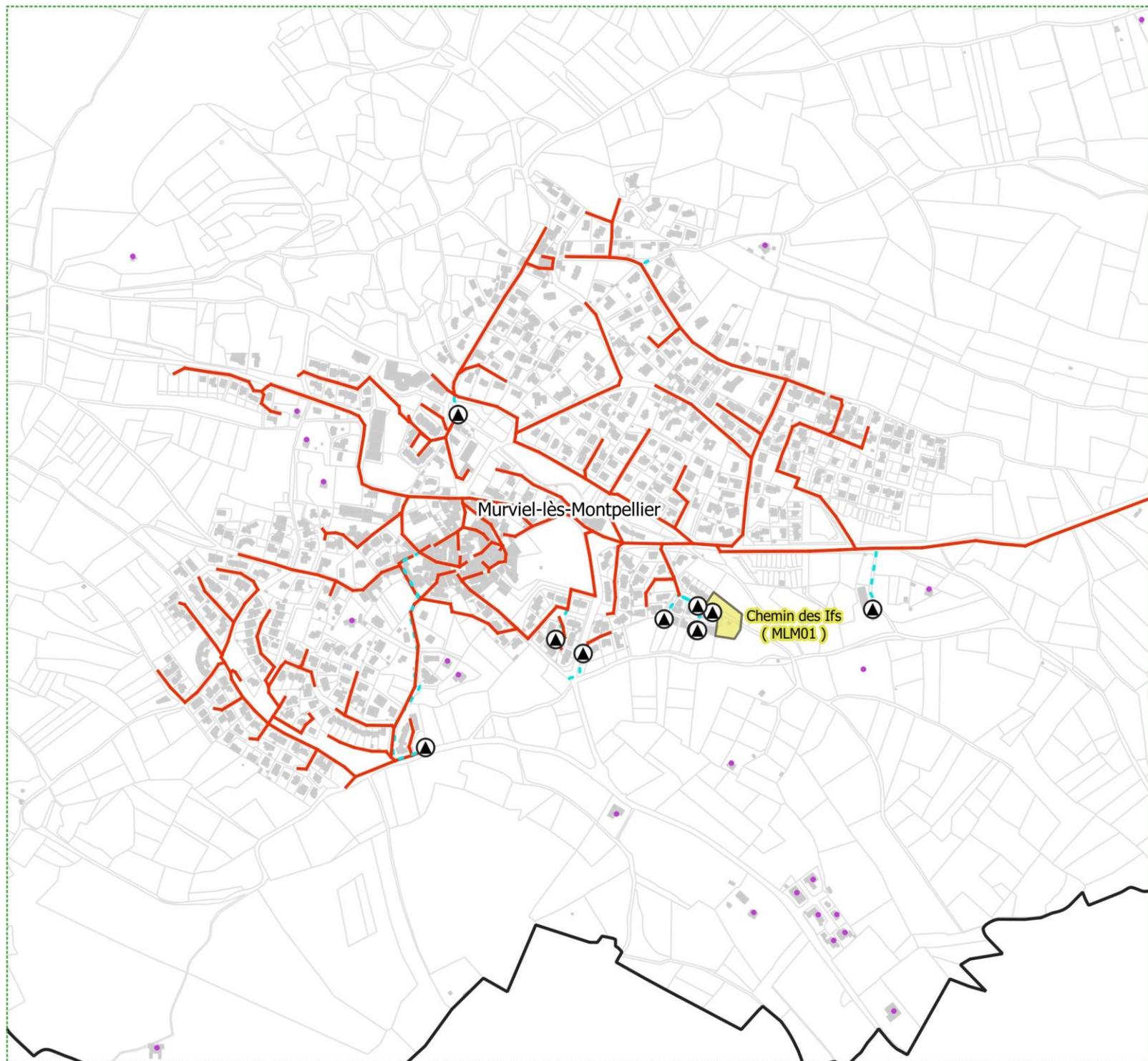
- Réseau gravitaire
- - - Réseau de refoulement
- ◆ Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Assainissement Non Collectif

- Parcelle avec filière ANC

Etude de raccordement

- Secteur étudié



ECHELLE : 1:9 000

Version : 1
Etabli le : 02/09/24
Cartographe : AM

Tableau 4 : Résultats de l'analyse technico économique réalisée

Nom zone (code)	Zonage PLUi	Nombre d'habitations (branchement)	Ratio de conformité des filières ANC			Aptitude des sols à l'ANC	Présence d'un périmètre de protection de captage AEP	Impact environnemental	Coût total du raccordement	Coût raccordement / branchement	Choix de zonage d'assainissement	Justification du zonage d'assainissement retenu
			Conforme	Conforme avec réserve	Non conforme							
Chemin des Ifs (MLM01)	U	5 branchements potentiels (zone non bâtie)	Pas de filières ANC (zone non bâtie actuellement)			Indéterminée (aucune étude de sol réalisée)	PPE Bouldou - PPE Olivet	Impact environnemental fort (Ruisseau de Vertoublanc à proximité - 50 ml, présence de deux périmètres PPE)	70 k€	14 k€/brcht	AC	<ul style="list-style-type: none"> - Habitations à proximité toutes raccordées au réseau EU par refoulement (PR privés) - Coût de raccordement acceptable au vu du nombre d'habitations potentielles à raccorder (< 20 k€ / branchement) - Impact environnemental fort

 **Ce qu'il faut retenir...**

Suite à l'analyse technico économique le secteur pavillonnaire (MLM01) situé Chemin des Ifs est inclus au zonage d'assainissement collectif. La programmation prévisionnelle des travaux de raccordement est présentée au paragraphe 8 de ce rapport.

6.2 Synthèse du zonage

6.2.1 Carte de zonage

La carte de zonage est présentée ci-dessous (format A3).



A noter

La carte de zonage au format A0 est disponible en **Annexe 1**.

Murviel-lès-Montpellier : Zonage d'assainissement des eaux usées

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

- Collecteur gravitaire
- - - Réseau de refoulement

Ouvrages d'assainissement

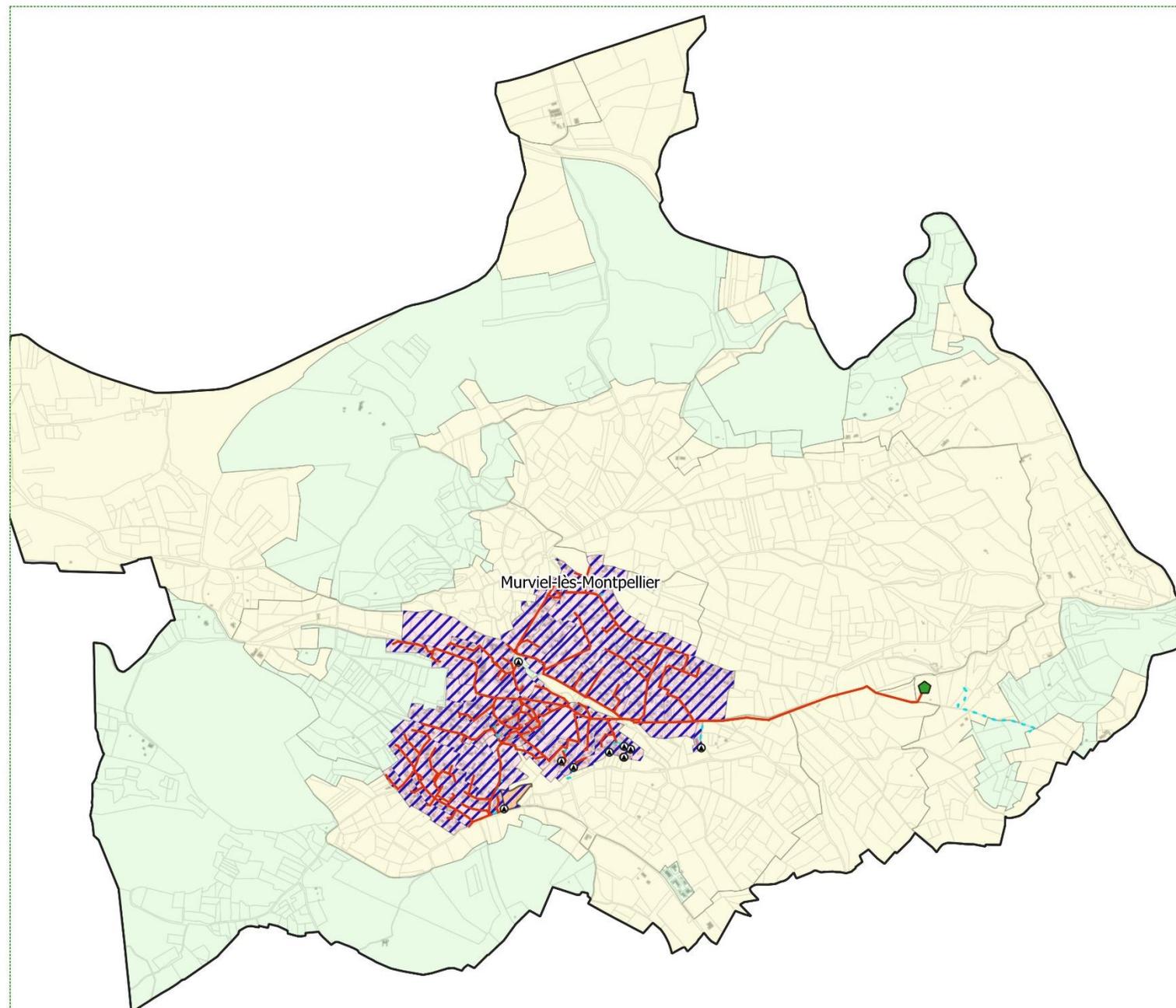
- Station d'épuration
- ▲ Poste de relevage

Zonage PLUi

- AU
- U
- N
- A

Zonage d'assainissement

- ▨ Assainissement Collectif
- Assainissement Non Collectif



ECHELLE: 1:15 000

Version: 1
Etabli le: 02/09/24
Cartographe: AM

6.2.2 Assainissement collectif

La zone d'assainissement collectif comprend :

- L'ensemble des zones urbaines (U) du PLUi.
- L'ensemble des zones à urbaniser (AU) du PLUi.

6.2.3 Assainissement non collectif

La zone d'assainissement non collectif comprend :

- L'ensemble des zones Naturelles et Agricoles (N et A) du PLUi.

6.2.4 Principales évolutions par rapport au précédent zonage

La carte ci-dessous présente les principales évolutions par rapport au zonage de 2009 :

- **Les zones U auparavant en Assainissement Non Collectif sont placées en Assainissement collectif.**

Il s'agit exclusivement de parcelles bâties déjà raccordées aux réseaux d'assainissement ou de parcelles non bâties et situées à proximité des réseaux d'assainissement existants (raccordement possibles).

- **Les zones U auparavant en Assainissement Collectif Futur sont placées en Assainissement collectif.**

Il s'agit exclusivement de parcelles bâties déjà raccordées aux réseaux d'assainissement ou de parcelles non bâties et situées à proximité des réseaux d'assainissement existants (raccordement possibles).

- **Les zones A et N auparavant en Assainissement Collectif Futur ou en Assainissement Collectif sont placées en Assainissement Non Collectif** (cf Arbre de décision).

Il s'agit exclusivement de parcelles non bâties sauf 1 parcelle bâtie située Chemin du Réaux (parcelle AK065) qui est équipée d'une filière ANC.



Murviel-lès-Montpellier



Murviel-Lès-Montpellier : Evolutions par rapport au précédent zonage d'assainissement

LEGENDE:

Réseau d'assainissement

— Réseau gravitaire

- - - Réseau de Refoulement

Ouvrages d'assainissement

◆ Station d'épuration

▲ Poste de relevage

Evolution du zonage d'assainissement

■ ACF en AC

■ ANC en AC

■ AC en ANC

■ ACF en ANC

AC : assainissement collectif
ACF : assainissement collectif futur
ANC : assainissement non-collectif



ECHELLE: 1:5 000

Version: 1
Etabli le: 02/09/24
Cartographe : AM



7 ADEQUATION DE LA STATION D'EPURATION EN SITUATION FUTURE

7.1 Evolution démographique

Au vu des projections démographiques du PLUi, la commune devrait atteindre une population de **2 107 habitants en 2034** soit 251 habitants supplémentaires par rapport au dernier recensement de l'INSEE réalisé en 2020.

7.2 Evolution de la population raccordée

Actuellement, la population raccordée au réseau d'assainissement collectif est de 1 708 habitants (sur 1 856 habitants au total soit un taux de raccordement de 92 %).

A l'horizon 2034, il est prévu que les 251 habitants supplémentaires soient localisés en zone d'assainissement collectif et soient donc raccordés au réseau d'assainissement.

La population raccordée à horizon 2034 est donc estimée à 1 952 habitants (soit un taux de raccordement de 93 %).

7.3 Charges supplémentaires à traiter

Sur la base de ces hypothèses, les charges hydraulique et organique supplémentaires à traiter par la station d'épuration à horizon 2034 par rapport à la situation actuelle sont présentées dans le tableau ci-dessous.

- Charges hydraulique supplémentaire : + 35 m³/j
- Charge organique : + 15 kg DBO₅/j



A noter

Il est considéré les ratios suivant par habitant supplémentaire raccordé :

- Charge hydraulique : 139 l/j/hab (débit moyen journalier par habitant raccordé observé sur la période 2019-2022)
- Charge organique : 60 g DBO₅/j/hab

7.4 Adéquation de la capacité de la station en situation future

Le tableau suivant synthétise les charges actuelles et projetées sur la station d'épuration.

Tableau 5 : Adéquation de la station en situation future

		Situation actuelle (moyenne 2020-2022)	Situation future horizon 2034
Population permanente	Population totale :	1 856 habitants	2 107 habitants
	Population raccordée : <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	1 708 habitants	1 959 habitants + 251 habitants
Station d'épuration	Dimensionnement (équivalent-habitant) :	3 000 EH	3 000 EH
	Débit nominal :	480 m ³ /j	480 m ³ /j
	Capacité organique :	180 kg DBO5/j	180 kg DBO5/j
Charge hydraulique	Débit moyen journalier <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	258 m ³ /j	293 m ³ /j + 35 m ³ /j
	Taux de charge moyen :	54%	61%
	Débit de référence (percentile 95) : <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	400 m ³ /j	435 m ³ /j + 35 m ³ /j
	Taux de charge pointe :	83%	91%
Charge organique	Charge organique entrée station <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	74 kg DBO5/j	89 kg DBO5/j + 15 kg DBO5/j
	Taux de charge moyen :	41%	49%
	Charge Brute de Pollution Organique (CBPO) <i>Evolution par rapport à situation actuelle</i>	128 kg DBO5/j	143 kg DBO5/j + 15 kg DBO5/j
	Taux de charge pointe :	71%	79%

Ce qu'il faut retenir...

La station d'épuration de Murviel-lès-Montpellier est suffisamment dimensionnée pour les besoins actuels et futurs de la commune, tels que prévu par le PLUi à horizon 2034

Des améliorations sont prévues à court sur la station d'épuration pour permettre d'atteindre la qualité de traitement attendue, notamment pour le traitement des paramètres azotés.

8 PROGRAMME PREVISIONNEL DE TRAVAUX

L'horizon de raccordement des zones à urbaniser (AU) non bâties dépendra du développement urbain de ces zones.

Pour les autres zones (uniquement U pour la commune de Murviel-lès-Montpellier), les extensions de réseaux prévues sont présentées dans le tableau ci-dessous.

Tableau 6 : Programme d'extension des réseaux d'assainissement collectif (période 2024-2033)

Commune	Zone	Nombre de logements / branchements raccordés	Création d'un poste de relevage public	Postes de relevage privés nécessaires	Linéaire de réseaux à créer (publics uniquement)		Coût total (€ HT) *			Période prévisionnelle travaux	Remarques
					Gravitaire	Refoulement	Public	Privé	Total public + privé		
Murviel-lès-Montpellier	Chemin des Ifs (MLM01)	5 (habitations potentielles)	Non	Oui (5)	0 ml	176 ml	70 k€	0 k€	70 k€	2029-2032	-
TOTAL		5	-	-	0 ml	176 ml	70 k€	0 k€	70 k€	-	-

* coûts estimés en 2021 – ces coûts devront nécessairement être revus à la hausse compte-tenu de l'augmentation des coûts de pose des réseaux constatée depuis 2021.



A noter

La programmation de travaux est donnée à titre indicatif.

En effet, le zonage d'assainissement n'est pas un document de programmation de travaux. Il ne crée pas de droits acquis pour les tiers, ne fige pas une situation en matière d'assainissement. Il n'a également pas d'effet sur l'exercice par la collectivité de ses compétences.

Néanmoins, même si elle peut évoluer, la programmation des travaux d'extension présentée dans le zonage d'assainissement des eaux usées constitue un cadre pour la Régie des Eaux et servira à l'élaboration technique et financière du programme pluriannuel de travaux.

ANNEXE 1 : CARTE DE ZONAGE D'ASSAINISSEMENT